



Province du Brabant wallon
 Arrondissement de Nivelles
 Commune de 1315 INCOURT

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame GUILLAUME-LANNOY, domiciliés rue Alphonse Robert 66A à 1315 Opprebais.

Le bien concerné est situé Rue du Cimetière à 1315 Glimes, et est cadastré 02 B 142 D.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes : **Application de l'art. D.IV.5 du CODT – Ecarts au permis d'urbanisation délivré par le Collège communal du 17/04/2018 : modification du relief du sol, implantation de la construction, hauteur du bâtiment, aménagements des abords.**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Nathalie HAHN, Agent administratif, ☎ 010/23.95.93, ☎ 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be ou Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/11/2018 au 20/11/2018 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be

POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

F. LEGRAND.



Le Bourgmestre

L. WALRY